

DECRET N° 94-49 du 11 Mars 1994

Autorisant Madame DODOO Martine Epouse
KPOSSOU, à perdre la nationalité béninoise.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi N° 65-17 du 23 Juin 1965 portant Code de la nationalité béninoise et le Décret N° 0272/PC/MJL du 11 Août 1965 fixant les modalités de son application et les instructions du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N°93-199 du 08 Septembre 1993 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 92-08 du 22 Janvier 1992 portant organisation, attributions et fonctionnement du Ministère de la Justice et de la Législation ;
- VU la requête en date du 10 Octobre 1993 de Madame DODOO Martine Epouse KPOSSOU, ensemble les pièces produites ;
- SUR Proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 23 Février 1994.

DECRETE :

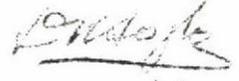
Article 1er.- Madame DODOO Martine Epouse KPOSSOU née vers 1950 à BOPA dans le Département du Mono, fille de feu André DODOO et de Houangnonssi, tous de nationalité béninoise demeurant à Libreville au Gabon, est autorisée à perdre la nationalité béninoise.

Article 2.- Le présent Décret prend effet à la date de sa signature sans toutefois qu'il soit porté atteinte à la validité des actes passés par Madame DODOO Martine Epouse de KPOSSOU, ni aux droits acquis par les tiers antérieurement à sa publication sur le fondement de la nationalité béninoise de l'intéressée.

Article 3.- Le présent Décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 11 Mars 1994

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Nicéphore SOGLO

Le Ministre d'Etat,



Désiré VIEYRA

Le Garde des Sceaux, Ministre
de la Justice et de la Légis-
lation,



Yves D. YEHOUESSI

Le Ministre des Affaires
Etrangères et de la
Coopération,



Robert M. DOSSOU

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 ME 4 MAEC 4 MJL 4 AUTRES MINISTERES 16
DEPARTEMENTS 6 DCCT 2 GCONB 2 FASJEP/UNB 2 ENA 1 1 ENA II 1 DAN 3
INTERESSEE 1 JORB 1 DACP 4.-